



CHATEAURoux METROPOLE
Hôtel de Ville
Place de la République
CS80509
36012 CHATEAURoux CEDEX
A l'attention de Monsieur Gil AVEROUS, Président

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

Waregem, le 29 juillet 2016

Objet: Entrepôt logistique de stockage de produits combustibles sur la commune de Le Poinçonnet - Avis sur remise en état du site en cas d'arrêt définitif

Monsieur le Président,

La société Berry Tuft SAS va déposer un dossier de demande d'enregistrement un entrepôt logistique de stockage de produits combustibles soumise au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Il s'agit de la transformation de l'ancien bâtiment « Berry Tuft ».

Dans le cadre de l'instruction de notre dossier, en référence à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

En cas de cessation d'activités, un mémoire serait réalisé conformément aux articles R.512-46-25 à R.512-46-29 du Code de l'Environnement et vous serait notifié au minimum trois mois avant la mise à l'arrêt définitif de l'installation.

Cette notification indiquera les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité environnementale du site.

Dans le cas d'une cessation de l'activité de la société Berry Tuft SAS, les mesures proposées porteront notamment sur:

- Le tri et conditionnement de tous les déchets et évacuation en filières de traitement autorisées, nettoyage de la totalité du site ;
- Les interdictions ou limitations d'accès au site (clôture périphérique) ;
- Le maintien en l'état de fonctionner des utilités (alimentation électrique, eau, assainissement..) après consignation des équipements non concernés par la sécurité du site ;
- Le nettoyage du (ou des) séparateur(s) d'hydrocarbures ;



BERRY TUFT SAS

Le site de la société Berry Tuft SAS pourra en cas de cessation d'activités être réutilisé en tant que plateforme logistique ou accueillir d'autres types d'activités.

Conformément à l'article R512-46-4 al 5 du code de l'Environnement, je vous demande de bien vouloir me faire part de votre avis dans un délai quarante-cinq jours à compter de la réception de ce présent courrier auquel cas votre avis sera réputé favorable.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Jan Vandermeulen
Group Real Estate Manager

Beaulieu International Group